



académie  
Aix-Marseille



académie

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# Bulletin académique spécial

Inscription au Diplôme National du Brevet – session  
2015

**n° 298**  
du 10 novembre 2014



## Pôle Académique du Diplôme National du Brevet

BASPE 298 du 10/11/2014

### DIPLOME NATIONAL DU BREVET – INSCRIPTION – SESSION 2015

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de l'académie d'Aix-Marseille

Dossier suivi par : Mme ULPAT - Tel : 04 90 27 76 50 - Fax : 04 90 27 76 47

J'ai l'honneur de vous préciser ci-après les modalités d'inscription des élèves de votre établissement au Diplôme National du Brevet :

#### TITRE 1 : ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT

##### 1) Ouverture du registre des inscriptions :

du mardi 18 novembre 2014 à 8h au jeudi 18 décembre 2014 à 17h

##### 2) Inscriptions :

**Sont concernés tous les candidats scolarisés dans votre établissement** (candidats en classe de 3<sup>ème</sup> et candidats scolarisés dans d'autres classes des sections d'enseignement professionnel des lycées et des LP).

Les inscriptions s'effectueront via le module « Inscinet DNB » à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscignetdnb84/etablissement>

Je vous rappelle que **le code établissement et le mot de passe** (à modifier dès la première connexion) restent le numéro d'immatriculation de l'établissement (RNE) en majuscule.

Le service « suivi établissement » permet au chef d'établissement :

- de valider les inscriptions à partir de la BEA (élèves de 3<sup>ème</sup>) – **à faire impérativement au préalable, afin de pouvoir suivre les inscriptions de votre établissement,**
- d'annuler les candidatures erronées,
- d'inscrire les candidats qui ne sont pas pré-inscrits dans la BEA.

##### Candidats individuels scolarisés dans les lycées et les LP :

Vous disposez également d'un service individuel d'inscription à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscignetdnb84/inscription>

### **3) Confirmations d'inscription :**

#### **Candidats scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup> :**

Chaque établissement éditera les confirmations de ses élèves et les leur remettra.

Les candidats et leurs représentants légaux vérifieront l'exactitude des renseignements et les corrigeront éventuellement à l'encre rouge. Toute correction apportée sera impérativement rectifiée par vos soins dans INSCRINET avant la fermeture du serveur.

Nous vous demandons de veiller particulièrement à ce contrôle (état civil, choix de la série et des options), toute erreur ayant des répercussions sur l'ensemble des documents édités ultérieurement et sur l'organisation de l'examen.

Pour valider ces renseignements, les signatures du représentant légal (candidat mineur) et de l'élève sont indispensables.

**Pour les élèves âgés de plus de 16 ans au moment de l'inscription**, joindre une photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée d'appel.

Les confirmations et les pièces justificatives seront conservées au sein de l'établissement et tenues à disposition en cas de recours.

**Vous devrez éditer la liste des candidats, classés par ordre alphabétique et non par classe, avec choix d'option par série. Cette opération n'est possible que pendant la période d'ouverture du serveur d'inscription.**

Cette liste signée par le chef d'établissement vaut confirmation collective.

**Il vous est demandé de transmettre au pôle académique :**

- **Pour le 15 janvier 2015 : la liste des candidats, classés par ordre alphabétique intégral avec options et non par classe, une liste des rectifications non enregistrées avant la clôture des inscriptions.**
- **Pour le 31 janvier 2015 : les dernières demandes d'aménagement d'épreuves (§5).**

#### **Candidats individuels scolarisés dans les lycées et les LP :**

Comme l'an passé, les confirmations d'inscription seront éditées par le pôle académique du DNB et transmises directement aux candidats individuels pour confirmation.

### **4) Modification – Transfert de dossier :**

Après la clôture du registre des inscriptions, il vous appartiendra de signaler, par écrit, dans les meilleurs délais à la DSDEN - pôle académique du DNB ([pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr)) :

- toute modification concernant un candidat (état civil, adresse),
- toute arrivée ou départ d'un élève et notamment les cas d'exclusions définitives.

### **5) Demandes d'aménagement d'épreuves :**

Les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier d'un aménagement d'épreuves. Ils doivent pour cela compléter le dossier à télécharger sur le site de la DSDEN de Vaucluse.

Pour la session 2015, **un nouveau dossier** est mis à disposition.

Il sera renvoyé à la DSDEN de Vaucluse – pôle académique du DNB 49 rue Thiers 84077 Avignon selon les modalités précisées dans la note de service du 9 octobre 2014.

Pour les situations de handicap connues en début d'année scolaire les demandes d'aménagement devront parvenir au pôle académique **au plus tard le 31 janvier 2015**.

## **TITRE 2 : ETABLISSEMENTS PRIVÉS HORS CONTRAT**

### **1) Ouverture du registre des inscriptions :**

**du mardi 18 novembre 2014 8h au jeudi 18 décembre 2014 à 17h**

### **2) Inscriptions :**

Elles sont enregistrées via le module « INSCRINET DNB » accessible à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscrinetdnb84/inscriptionpublic>

### **3) Confirmations d'inscription :**

Les confirmations d'inscription vous seront adressées par notre service après la fermeture du serveur.

Les candidats vérifieront l'exactitude des renseignements et les corrigeront éventuellement à l'encre rouge. Toute correction apportée sera impérativement rectifiée par vos soins dans INSCRINET.

Pour valider ces renseignements, les signatures du représentant légal (candidat mineur) et de l'élève sont indispensables.

Les confirmations signées seront transmises à la DSDEN de Vaucluse - pôle académique du DNB pour **le 15 janvier 2015, classées par ordre alphabétique intégral et par série (et non par classe)**.

Elles seront obligatoirement accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité du candidat et le cas échéant du récépissé de recensement ou du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense **pour les élèves de plus de 16 ans au moment de l'inscription**.

L'inscription ne sera effective qu'après réception dans mes services de la confirmation signée et des pièces jointes.

### **4) Modification – Transfert de dossier :**

Après la date de clôture des inscriptions, il vous appartiendra de signaler, par fax (04 90 27 76 47) ou par courriel ([pole.examenetconcours84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.examenetconcours84@ac-aix-marseille.fr)) dans les meilleurs délais toute modification concernant un candidat (état civil, adresse), toute arrivée ou départ d'un élève.

##### **5) Demandes d'aménagement d'épreuves :**

Les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier d'un aménagement d'épreuves. Ils doivent pour cela compléter le dossier à télécharger sur le site de la DSDEN 84.

Pour la session 2015, **un nouveau dossier** est mis à disposition.

Il sera envoyé à la DSDEN de Vaucluse - pôle académique du DNB selon les modalités précisées dans la note d'information du dossier d'aménagements d'épreuves (document 1).

Pour les situations de handicap connues en début d'année scolaire les demandes d'aménagement devront parvenir au pôle académique du DNB pour le **31 janvier 2015 délai de rigueur**.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et faciliter le bon déroulement de la session 2015.

*Signataire : Dominique BECK, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale*